

ASSEMBLÉE NATIONALE

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 298

présenté par

M. Boucard, M. Fabrice Brun, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Rolland, Mme Gruet, M. Ray,
Mme Petex, M. Ceccoli, M. Le Fur, M. Lepers et M. Marleix

ARTICLE 27

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
